

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRE Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

Résorption des points noirs bruit du réseau ferroviaire sur le territoire communautaire - Etude et réalisation d'un programme expérimental de protections phoniques - Convention de financement - Autorisation

Monsieur GUICHARD présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le développement du trafic ferroviaire, notamment au niveau européen, et une urbanisation mal maîtrisée aux abords des infrastructures ferroviaires ont créé des situations de fortes expositions au bruit.

L'observatoire du bruit des transports terrestres a identifié des zones de bruit critiques existantes et points noirs bruit ferroviaires à l'occasion des études réalisées pour la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux.

Répondant à la circulaire du 12 juin 2001, il a proposé, le 26 avril 2004, l'établissement d'un plan pluriannuel de résorption des points noirs sur dix ans.

Un programme expérimental est proposé par Réseau Ferré de France en vue de tester différentes solutions techniques et économiques susceptibles de résorber ces points noirs bruit.

Des critères de choix ont été établis pour ce programme expérimental :

- la concentration de points noirs bruit dans une même zone de bruit critique (ZBC),
- la densité de logements dans la zone de bruit critique,
- le niveau de gêne et le nombre de bâtiments exposés,
- les caractéristiques de l'infrastructure ferroviaire et des bâtiments concernés.

Ces critères ont conduit à retenir plusieurs secteurs de 'points noirs bruit' sur les territoires des communes de Bassens, Bègles, Bordeaux, Pessac, Talence et Lormont pour conduire des études d'avant-projet.

Ces études d'avant-projet ont été engagées sur la base de conventions signées entre Réseau Ferré de France et l'Etat les 6 février 2004 et 8 septembre 2005, sous maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France et financées par anticipation de la présente convention.

Ces études ont pour but de préciser le ou les types de protection préconisé(s) et leur implantation, les conditions techniques et économiques de réalisation les plus favorables, y compris en phase de travaux, pour permettre la résorption des points noirs bruit ferroviaires concernés.

Faisant suite au bureau du 8 février 2007, la Communauté a demandé au préfet d'actualiser la programmation prévue en 1^{ère} phase.

L'observatoire du bruit de la Gironde a examiné, le 28 mars 2007, les premières phases des études d'avant-projet qui tiennent compte des observations de la CUB, et a proposé d'engager leur deuxième phase selon les orientations suivantes :

- l'élargissement, si nécessaire, du périmètre d'étude des points noirs bruit des zones concernées quand les analyses acoustiques complémentaires conduites en première phase en justifient la cohérence avec les critères retenus ;
- l'approfondissement de solutions mixtes associant protections à la source et traitement de façades.

Ainsi, des compléments d'études sur le site de Talence, sur la base des préconisations effectuées sur le site de Bordeaux, d'une configuration similaire ont été actés, et un avis favorable à une première tranche de mise en œuvre du programme expérimental, pour 2007, sur les 9 sites suivants tenant compte d'une meilleure répartition entre les communes concernées a été retenu :

- Bègles Dorat
- Bordeaux Nord
- Bordeaux Sud
- Lormont Place des Fleurs
- Lormont Les Rosiers
- Pessac Cité Frugès
- Pessac La Châtaigneraie
- Pessac Arago
- Pessac Camponac

Le solde du financement sera affecté aux études de phases suivantes ainsi qu'à l'isolation individuelle de deux logements de Bassens.

Cette action s'inscrit dans un programme pluriannuel de résorption des points noirs bruit ferroviaires menée par l'Etat et Réseau Ferré de France, en partenariat avec les collectivités locales. Le montant estimé de cette phase expérimentale est de 4.200.000 € HT. La circulaire interministérielle du 12 juin 2001 relative aux modalités de financement de résorption des points noirs bruit prévoit un financement conjoint de l'Etat et de Réseau Ferré de France à hauteur de 50 % du montant des travaux estimés. Les 50 % restants doivent être pris en charge par les collectivités territoriales.

Ainsi, la répartition des charges proposée par Réseau Ferré de France est la suivante :

Conditions économiques Janvier 2006	Total	Réseau Ferré de France	Etat	Conseil Régional d'Aquitaine	Communauté Urbaine de Bordeaux
Clé de répartition	100 %	25 %	25 %	25 %	25 %
Coût total de l'opération	4.200.000 €	1.050.000 €	1.050.000 €	1.050.000 €	1.050.000 €
Dont études AVP	190.000 €	95.000 €	95.000 €		

Les modalités de mise en œuvre et de financement de cette opération sont précisées dans une convention de partenariat devant intervenir entre l'Etat, la Région Aquitaine, Réseau Ferré de France et la Communauté Urbaine de Bordeaux, et dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

L'Etat et Réseau Ferré de France disposeront des crédits nécessaires et sollicitent un engagement rapide du Conseil Régional d'Aquitaine et de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour financer cette première tranche.

Le financement de la Communauté, limité à cette première tranche de travaux et ne portant pas engagement sur le principe d'une autre tranche, porte sur une dépense qui sera imputée - dans le cadre du budget de l'exercice considéré - au chapitre 204, article 20418, fonction 8160, CRB D400, programme TD 06, segment 1 EC.1.2.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si vous en êtes d'accord, autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat de financement de la première tranche du programme expérimental de réduction des points noirs bruit ferroviaires, sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, devant intervenir entre l'Etat, la Région Aquitaine, Réseau Ferré de France et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
M. TURON vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 JUILLET 2007**

PUBLIÉ LE : 13 JUILLET 2007

M. Max GUICHARD